

## Assemblée générale extraordinaire du 5 Mars.

La séance est ouverte à 9. 1/2.

Sont présents: M. M. Barral, A. Fabre, Levassier, Scotter, Sauvaire, Camou fils, Ernest Fabre, Dufay, Perrot, Grandval, Mille, Gabelle, Joseph Samat, JB. Samat, Montamat, H. Giraud, Serenon, Georges Serenon, Maurice, Latour, Castelin, Chabert, Chainel, Raphaël, Revertegat, Yartoup, E. Roux, E. Beltrami, A. Garcia, L. Chataud, A. Bariner, Jules Régis, Ytier, Buisson, Esque, Durbec, P. Arnaud, Cassoute, Malten, Sundström, Ernest Desbief, Vidal, Costa, Ernest Meynadier, Henri Jacques.

Sont représentés:

M. M. Uuilin Rocca et Victor Régis, par M. A. Fabre.  
Calon par M. Grandval  
Bourde et P. Bayer, par M. Gabelle  
Hubert par M. JB. Samat  
Bernard et Gab. Boyer par M. Montamat  
Lolubie par M. H. Giraud  
Gaigner par M. Maurice  
Payer et Autran par M. Latour  
T. de Roux et Fournier par M. Chainel  
Paul. Meynadier par M. E. Meynadier

Sont en tout 62. membres dont 47 présents. et 17 représentés. Le quorum étant de 39. M. Le Président déclare l'Assemblée générale extraordinaire valablement tenue.

M. Le Secrétaire - Adjoint donne lecture de procès-verbal de la dernière Assemblée générale, qui est adoptée sans discussion.

Il est procédé ensuite par M. Le Secrétaire à l'appel des membres présents.

M. Le Président prend la parole pour faire part à l'Assemblée des raisons qui ont amené la Commission administrative à réunir tous les membres de la Société. C'est qu'une question fort importante se présentait à son

examiner la question du changement de local  
nécessité par les exigences du propriétaire actuel M. Bel  
M. Bel ayant l'intention de faire apporter au local  
actuellement occupé par la Société d'importantes réparations  
~~ce projet~~ fit part à la Commission administrative de  
ses intentions, et du projet qu'il avait formé d'élever le  
prix de la location annuelle de 2000 à 4000 francs.  
La Commission a dû repousser l'offre de son propriétaire  
la somme de 4000 étant trop élevée pour son budget.  
Dans ces conditions il était nécessaire de se mettre en  
quête d'un nouveau local.

Sur ces entrefaites la Commission reçut de la part  
de plusieurs de ses membres un projet qui consistait à  
édifier, pour servir de siège à la Société nautique, un  
House-boat aménagé à cet effet et qui serait placé  
dans le port de Manille, au quai de la Trâterentie.  
Le projet a été étudié, et aujourd'hui, la Commission  
peut présenter à l'Assemblée générale, des plans  
et des évaluations de dépenses, ~~et~~ qu'elle pense  
être définitifs.

Cependant les pourparlers avec M. Bel n'ont pas  
été interrompus, et il consentirait maintenant  
à nous laisser le local actuel au prix de 3000  
francs, avec quelques réparations qui nécessiteraient  
pour la Société nautique la recherche d'un local  
provisoire où elle demeurerait pendant qu'il  
se procède aux nouveaux aménagements, c'est  
à dire pendant six mois environ.

C'est après avoir examiné complètement ces deux  
propositions que la Commission administrative  
a décidé de soumettre l'Assemblée générale.  
Elle peut aujourd'hui lui soumettre les projets  
suivants :

- 1<sup>o</sup> Réserve du local actuel - paiement de  
3000 francs de loyer - améliorations du salon  
du Cercle - Exil de six mois.
- 2<sup>o</sup> Construction d'un House-boat.  
La construction d'un House-boat s'éleverait à

La somme de 53.000 francs. La Société n'aurait pas à supporter cette dépense qui serait faite par un groupe de Capitalistes à qui elle prendrait le dit local à bail, avec faculté d'amortissement. Mais cette location et l'amortissement s'élevaient par an à la somme de 4000 francs <sup>chiffre qui</sup> est, nous le savons, trop élevée pour les finances actuelles de la Société.

Notre budget nous permet de mettre de côté chaque année une somme variant entre 3500 et 4000 francs, il est indispensable cependant de respecter ce boni, dont la Société pourrait avoir un besoin immédiat par suite de circonstances qu'il est impossible de prévoir. Cela constitue donc un fonds de réserve qui doit être soigneusement respecté.

Comment serait-il possible d'arriver au recouvrement de dépenses que nous avons prévu plus haut, sans épuiser les ressources de la Société ?

Un seul moyen s'offre, pratique, c'est l'augmentation de la quote actuelle qui de 40 serait portée à 50 francs, et le paiement d'un droit d'entrée qui serait à fixer.

Celles sont dans leurs grandes lignes, les diverses questions soumises à l'Assemblée Générale, elles sont fort importantes, et complexes, et ce n'est pas immédiatement qu'il est possible de les élucider. C'est pourquoi il est nécessaire suspendre la séance pendant quelques instants pour permettre la réflexion et la libre discussion, et pour faciliter la réflexion de tous. Pendant ce temps, il sera soumis aux membres présents, le plan du House-boat projeté pour la Société.

La séance est suspendue à 10 h. 10.

La séance est reprise à 10 h. 25.

Personne ne demandant la parole sur les projets qui ont été soumis à l'Assemblée Générale.

M. le Président annonce qu'il va faire voter sur la question principale; Le Siège de la Société devra-t-il

été à terre ou sur l'eau.

Il est procédé au vote par appel nominal.  
Le scrutin donne 62 bulletins, dont 48 ~~en~~ sur  
l'eau, et 13 à terre et un blanc.

En conséquence le principe d'une construction sur  
l'eau est adopté par l'Assemblée générale.

M. le Président fait remarquer toutefois que les  
conditions suivies pour l'exécution de ce projet  
sont l'obtention d'une place au bas du quai de la  
"Fraternité", et la réunion d'un groupe financier pour  
la construction. Il est voté sur cette question, une  
voix contre.

M. le Président propose également de passer avec  
le groupe financier un bail de 9 ans avec faculté  
de renouveler par périodes de 3 ans, jusqu'à complet  
amortissement, le bail étant de 1600 francs  
l'amortissement de 2400.

M. Costa demande la parole, il pense que les prix  
dont il vient d'être parlé sont fort élevés. Il pourrait  
étudier cette question et revenir dans quelque temps  
une Assemblée générale pour lui faire part des  
études faites, et des idées recueillies.

M. le Président lui répond que la question a été depuis  
plus d'un mois étudiée à fond par une commission  
spéciale nommée par la Commission administrative.  
Toutes les combinaisons ont été étudiées, et c'est le résultat  
qui aujourd'hui est soumis à l'Assemblée générale.

M. le Président propose ensuite la question suivante  
« Le Bail sera de 9 ans renouvelable par 3 ans  
« jusqu'à complet amortissement. Au cas où la  
« Société userait de la faculté d'acquisition, et antérieurement  
« serait de 2400 francs l'an. La faculté de devenir acquéreur  
« existerait pour la Société moyennant le paiement  
« du solde dû à tout moment du bail »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.  
Sur la question augmentation de loyer M. Desbief  
propose de la fixer à 60 francs.

Il est procédé au vote sur le chiffre de 60 francs

qui est adopté à l'unanimité moins quatre voix  
En dehors de ces questions  
La question du paiement d'un droit d'entrée est revenue  
M. le Président fait observer que le divers, les fonctions  
qui viennent d'être votés ne sont pas définitives que  
si la question de place et de réunion d'un groupe financier  
sont résolues.

De cas où les efforts de la Société seraient inutilisés dans  
ce sens, et n'aboutiraient pas à réunir la somme  
nécessaire pour la construction d'un house boat, la  
Commission devra chercher un local à terre ou  
prolonger le bail actuel, dans ce cas la quotité au  
ne seraient pas augmentées. (Adopté à l'unanimité)

En dehors de ces questions, l'Assemblée Générale,  
approuvant à l'unanimité donne mandat à  
la Commission <sup>pour l'étude et</sup> ~~pour~~ pour la régularisation  
des projets ci-avant proposés.

La séance est levée à 11 h. 20

L. Leubeau.

L. Grandjean

J. Javal

A. Grandjean

Réunion de la Commission du 12 Mai 1898.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la Présidence  
de Monsieur Latour, Vice Président.

Sont présents, Messieurs Latour, Chabert, Gabella,  
Castelin et Fabre.

Monsieur Alfred Fabre est admis comme  
membre de la Société - Parrains Messieurs Emile  
et A. Cyrien Fabre.

Le Président donne lecture d'une lettre de  
Monsieur J. Nagely, faisant connaître son intention  
de donner sa démission de membre de la Société.

Le Président lit une lettre de M<sup>l</sup> le Commissaire